

Ajournement

SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, l'honorable suppléant du Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour,

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu au suppléant du Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:

Bill C-90, Loi n° 1 de 1976, portant affectation de crédits—Chapitre n° 89.

Bill C-91, Loi n° 2 de 1976, portant affectation de crédits—Chapitre n° 90.

Bill C-85, loi concernant la sécurité à l'immigration—Chapitre n° 91.

Bill C-86, loi modifiant la loi sur l'assurance des anciens combattants et la loi de l'assurance des soldats de retour au pays—Chapitre n° 92.

Bill C-71, loi modifiant le Code criminel et apportant les modifications nécessaires à la loi sur la responsabilité de la Couronne, à la loi sur l'immigration et à la loi sur la libération conditionnelle de détenus—Chapitre n° 93.

Bill S-10, loi modifiant la loi relative aux aliments du bétail—Chapitre n° 94.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA SANTÉ—LA QUESTION DE L'APPROVISIONNEMENT EN VACCIN CONTRE LA GRIPPE PORCINE—LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis ravi de voir le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), ici ce soir; sa présence m'honore. Je veux aussi le féliciter d'avoir agi aussi rapidement, après que je lui ai posé la question la semaine dernière. Il a complètement changé d'attitude depuis lors et je comprends pourquoi; apparemment, il ne possédait pas ni de nombreux faits ni le rapport des fonctionnaires qui se sont rendus à Washington et y ont rencontré le président.

J'aimerais dire quelques mots de cette infection virale et faire une ou deux remarques au sujet de la déclaration du ministre. Tout d'abord, les gens demandent ce qu'est exactement la grippe porcine. Il s'agit d'une grave infection des voies respiratoires qui affecte jusqu'à 40 p. 100 ou plus de la population, laquelle souffre de maux de tête et de douleurs dans les mêmes régions du corps que dans le cas des autres virus de grippe. Cela peut passer des voies respiratoires au système gastro-intestinal. Cette grippe peut empêcher certaines personnes d'aller travailler pendant plus d'un mois. Si elles attrapent une pneumonie, il s'agit d'une pneumonie bactérielle ou d'une infection des bron-

[M. Ritchie.]

ches que l'on peut guérir grâce aux antibiotiques. La personne peut attraper une pneumonie qui dure pendant un à deux mois. C'est le cas notamment du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui, à ce que je vois, est assis là-bas. Il a attrapé cette infection virale et il peut vous dire les effets qu'elle a et la grande fatigue que l'on ressent.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je n'ai pas manqué un seul jour, toutefois.

M. Rynard: Le premier vaccin contre la grippe a été fabriqué durant la Seconde Guerre mondiale. Fait à noter, celui qui a fait des recherches à ce sujet est Jonas Salk, qui mit au point plus tard le vaccin contre la polio. Il est maintenant responsable de l'Institut Salk, qui effectue des études sur les virus à San Diego, en Californie. Selon des journaux, il a indiqué qu'il est absolument nécessaire de vacciner tout le monde.

Je tiens à dire au ministre qu'il a tout à fait tort de diviser la population par groupes d'âge. On ne pourra pas mener à bien notre programme de façon efficace car on peut vacciner trois ou quatre personnes d'une même famille, alors que deux ou trois autres ne le sont pas. Ces dernières risquent de contracter la maladie et de la transmettre aux autres si le virus est assez fort. On ne peut être immunisé que dans une certaine mesure, à environ 80 p. 100 grâce à la vaccination. C'est pourquoi cette façon de procéder n'est pas la bonne. C'est pourquoi Jonas Salk a dit qu'il fallait procéder à une vaccination en masse et il nous exhorte à faire vite.

Le virus de la grippe porcine a une période d'incubation très courte qui va de 12 à 36 heures, et il se répand très rapidement. Si tout se passe comme prévu, l'année prochaine, il va se répandre et nous connaissons sans doute une épidémie.

● (2210)

Chose intéressante, le virus de la grippe est composé de plusieurs éléments—jusqu'à huit—qui se mêlent dans un processus appelé mutation et forment un nouveau type. La grippe de Hong Kong en 1968 fut la dernière épidémie importante. Elle pourrait réapparaître en 1978. On ne peut s'immuniser contre la grippe virale comme pour la rougeole, car ses différents éléments vont et viennent comme dans le jeu des chaises musicales. Voilà pourquoi elle est très difficile à enrayer. Le virus se cache dans l'organisme.

Je me souviens qu'après l'épidémie de grippe en 1918, vers 1925 et dans les années trente, nous avons constaté de nombreux cas de personnes, pas plus âgées que le ministre lui-même, qui étaient atteintes de la maladie de Parkinson par suite de la grippe espagnole. Nous croyons que le virus peut se dissimuler dans les cellules du cerveau ou dans l'organisme et provoquer des maladies de dégénérescence et le cancer. C'est une maladie que nous n'avons jamais réussi à enrayer.

Il est intéressant de remarquer que la première manifestation du virus remonte à 1610. Deux épidémies graves se sont déclarées au Canada en 1889 et en 1918. C'est une maladie mortelle et d'évolution rapide. Il faut utiliser tout le matériel disponible et contrôler avec soin tous les vaccins produits. Je suis sûr que, si toutes les personnes susceptibles de contracter le virus étaient vaccinées, cela réduirait nos frais médicaux de millions de dollars.